

An aerial photograph of a warehouse aisle. On the right side, there are tall metal shelving units filled with numerous yellow and white boxes. A worker in a dark uniform is walking away from the camera down the center of the aisle. A bright yellow line is painted on the concrete floor, running parallel to the shelving units. Another person is partially visible in the top left corner, sitting on the floor.

## TVM assurance Services logistiques

Un prestataire de services logistiques n'aime pas devoir payer pour les frais occasionnés en cas de dommages aux/perte de marchandises qui lui sont confiées pour le stockage, le transbordement ou d'autres services logistiques dans ses entrepôts. L'assurance Services logistiques de TVM Belgium couvre toutes ces activités.

The logo for TVM, consisting of the letters 'TVM' in a bold, green, sans-serif font. The 'T' and 'V' are connected, and the 'M' is separate.

**TVM**

# TVM assurance Services logistiques

## À qui s'adresse cette assurance Services logistiques ?

- **Commissionnaires-expéditeurs**
- **Prestataires de services logistiques**
- **Exploitants de dépôts**

Il s'agit notamment ici de sociétés exerçant des activités douanières, d'expédition, portuaires, d'entrepôts, etc.

Sont exclus de l'assurance :

- les services de transport de personnes (taxis, ambulances, ...)
- les transports assurés par des services publics

## Que couvre l'assurance Services logistiques ?

- L'assurance couvre la responsabilité en tant qu'expéditeur/prestataire de services logistiques/exploitant de dépôt en cas de **dommages aux/perte** des marchandises confiées.
- **Erreurs d'envoi** : lorsque les marchandises transportées sont livrées de manière non intentionnelle à une adresse incorrecte, TVM indemnise les frais rendus nécessaires pour faire parvenir les marchandises à la bonne destination (jusqu'à 25.000 euros par année d'assurance).
- **Les frais d'enlèvement et de destruction** sont indemnisés (jusqu'à 25.000 euros par sinistre). Cela vaut également pour les frais nécessaires pour le sauvetage et la préservation des marchandises.

## Caractéristiques de l'assurance Services logistiques

- Nous assurons selon les conditions générales d'usage sur le marché (ABAS, Conditions générales des Expéditeurs de Belgique, etc.).
- Une application des accords contractuels conclus avec le donneur d'ordre est possible sous réserve de leur communication préalable et après accord de la part de TVM.
- Couverture **mondiale**.

## Choix entre différentes extensions facultatives de garantie

- **Errors & omissions** : personne n'est à l'abri d'une erreur dans l'organisation d'un transport. Une erreur involontaire ou une négligence peut entraîner des dommages ou la perte de marchandises. L'extension 'errors & omissions' indemnise également les amendes fiscales ou administratives à la suite d'erreurs administratives ou d'oublis (jusqu'à 125.000 euros par année d'assurance).
- **Écarts d'inventaire et de stock** : le prestataire de services logistiques peut également assurer sa responsabilité en cas de perte de marchandises en raison d'une différence de volume annuel entre le donneur d'ordre et l'assuré.
- **Tous risques** : certains donneurs d'ordre exigent que les indemnités en cas de dommages ou de perte ne soient pas limitées. Dans ce cas, le prestataire de services logistiques peut faire assurer sa responsabilité pour les dommages aux/la perte de marchandises en "tous risques". Cela signifie que TVM indemnise tous les dommages matériels et/ou pertes quelle qu'en soit la cause.

## Informations supplémentaires

- Cette garantie n'est possible qu'à titre d'extension de la garantie Responsabilité transport.
- Tout problème relatif à l'assurance peut être signalé auprès du service TVM customer protection (Berchemstadiestraat 78, 2600 Berchem, e-mail [customerprotection@tvm.be](mailto:customerprotection@tvm.be), tél. +32 (0)3 285 92 38). Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez alors vous adresser à l'Ombudsman des assurances (square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, e-mail [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as), [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as)).

Comment est-ce que



peut faire la différence?



Accessibilité



Service de qualité



Recherche conjointe de solutions



Partenaire solide



Conditions d'assurance spécialisées

[www.tvm.be](http://www.tvm.be)

### Vous souhaitez en savoir plus ? Vous aimeriez recevoir une offre ?

Prenez alors contact avec votre responsable commercial régional chez TVM Belgium. Pour trouver votre personne de contact, surfez sur [www.tvm.be/fr/contacts](http://www.tvm.be/fr/contacts) ou appelez-nous au +32 (0)3 285 92 00. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

#### Disclaimer:

Les informations reprises sur cette fiche ont été rédigées avec le plus grand soin et représentent une version abrégée et simplifiée des informations contenues dans les conditions générales. Toute reproduction ou modification est interdite. L'utilisation de ce contenu est interdite sans l'accord préalable de TVM Belgium. Vous pouvez introduire une demande à cet effet à [info@tvm.be](mailto:info@tvm.be). Cette présentation commerciale est destinée exclusivement aux intermédiaires en assurances disposant de connaissances en transports et logistique. Pour de plus amples informations sur ce produit, comme les principales caractéristiques et un aperçu des garanties et exclusions, vous pouvez consulter la fiche produit sur [www.tvm.be](http://www.tvm.be).